

**RÉUNION DE CONCERTATION FISONG 2012**  
**Echange sur la révision des procédures**  
**Eau et assainissement:**  
**Gestion des déchets et hygiène ; mécanismes pérennes et compétences locales**

**Représentants de l'AFD :**

Mme Hélène WILLART  
Mme Claudy VOUHE  
M. Thierry BOUTROUX  
Mme Cécile DENORMANDIE  
M. Lionel GOUJON  
Mme Amandine DUKHAN  
M. Guillaume JOSSE

**Représentants des ONG :**

M. Julien GABERT – GRET  
Mme Henintsou RAKOTOMALALA – Eau Vive  
Christian HOUDUS – Eau Vive  
M. Rémy PIGNOL – Vision du Monde  
Mme Caroline INGLESANT – Vision du Monde  
Mme Tiphaine BERSTEAUX – Inter Aide  
M. Samuel PERRINEL – Inter Aide  
Mme Peggy PASCAL – Solidarités Internationales  
Mme Louisa CRISPE – France Libertés  
Mme Anne-Laure WITTMANN – ENDA Europe  
Mme Amélie HOLLEBECQUE – Water Aid  
Mme Laurence RAVINET – Plan France  
Mme Eve DERRIENNIC – Coordination Sud  
Mme Claire FICINI – Action contre la faim  
Mme Eloïse DOUGERE – Action contre la faim  
Mme Chloé THION – Aviation sans frontières  
Mme Faustine MARTINEZ – Aviations sans frontières  
M. Pierre-Henri DODANE – Toilettes du Monde  
M. Mathieu JOST – Croix-Rouge française  
M. Mihailo PETROVIC – Planet Finance

*La réunion débute à 10h44.*

**Mme WILLART** souhaite la bienvenue aux participants de cette deuxième réunion de l'outil FISONG sur l'Eau et l'assainissement. Elle précise que ces derniers ont reçu le compte rendu de la dernière réunion dont les échanges ont amené à modifier la première note de cadrage. Une deuxième version de cette dernière a donc été envoyée aux ONG ayant manifesté leur intérêt pour ce processus, accompagnée d'une note spécifique portant sur la question de la prise en compte du genre dans les projets.

*Un tour de table est effectué.*

**Mme WILLART** rappelle que la Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG poursuit le double objectif de valoriser et d'encourager les capacités d'innovation des ONG, tout en créant des synergies entre l'AFD et ces dernières.

Elle apprend aux représentants des ONG que la révision des procédures FISONG a donné lieu à une fusion des anciennes phases de présélection et sélection en une unique phase de sélection sur la base d'une note projet présentant un budget synthétique et mettant en exergue le caractère innovant des projets. Les candidats devront remettre cette note dans les quatre semaines suivant le lancement de l'appel à propositions.

Cet outil FISONG s'adresse aux ONG françaises et étrangères dotées des capacités et des outils nécessaires à la conduite de ce processus d'innovation et capables de mener une concertation tout au long du projet, en s'appuyant notamment sur des organisations partenaires dans les pays concernés par les interventions.

Mme WILLART explique ensuite que la révision de l'outil FISONG visait à renforcer la capitalisation au sein de chaque projet et de manière transversale au niveau des thématiques FISONG, et à assurer la diffusion des résultats de cette dernière. Les ONG et chefs de projets de l'AFD pourront réfléchir à la forme que prendra cette capitalisation et au possible accompagnement dont elles pourraient bénéficier tout au long du projet.

Elle révèle enfin que l'enveloppe dédiée à chaque FISONG est de 2,5 M€.

**M. HOUDUS** suggère de débiter ces échanges en évoquant les questions de fond concernant cette note de cadrage.

**Mme PASCAL** estime que cette note de cadrage n'est pas très claire. Elle demande notamment si l'AFD s'attend à ce que les ONG s'en tiennent à une démarche progressive suggérée par la phrase évoquant une « première » et une « dernière » marche. Après avoir demandé confirmation qu'Haïti ne fait pas partie des pays ciblés, elle demande dans quels cas s'applique la « stratégie sectorielle d'assainissement des ONG françaises » mentionnée par l'AFD. Elle s'interroge ensuite sur la possibilité d'évaluer l'impact du projet sur les modes de subsistance sans réduire la réflexion à l'assainissement. Enfin, elle s'enquiert de la possibilité d'élaborer, dans le cadre d'un cofinancement, un projet ciblant l'innovation tout en étant greffé à un projet plus important, porté par exemple par le projet européen de Facilité Eau.

**Mme FICINI** demande des précisions au regard du fait que cette note de cadrage cible les 14 pays prioritaires alors que le compte rendu de la première réunion fait mention d'une zone d'intervention bien plus large.

**Mme CRISPE** souhaiterait que soit développée la notion de plaidoyer dans le sens où les actions sur le terrain constituent un levier de mobilisation sociale et de mobilisation des pouvoirs publics locaux et nationaux. De même, elle souhaiterait que soient davantage soulignées la prise en compte de l'organisation communautaire et son intégration dans les politiques publiques.

**M. DODANE** trouve très intéressant de financer des programmes autour de l'innovation. Néanmoins, il a, à la lecture du compte rendu de la première réunion, le sentiment d'un *patchwork* qui serait composé de nombreux projets et thématiques différents rendant plus ardue la compréhension du sens global du dossier. En outre, il demande à ce que soit bien établie la différence entre l'évaluation et la recherche action dans l'optique de la rédaction des notes conceptuelles.

**M. GOUJON** répond que la démarche « marche après marche » désigne simplement une démarche progressive. Bien que n'étant pas indispensable, cette dernière peut constituer une alternative à un changement radical peu simple à instaurer. Dans le même ordre d'idée, il situe le concept d'innovation à mi-chemin entre un subventionnement à 100% et une absence totale de subvention. Il insiste sur le fait que le contexte n'est pas une contrainte et que l'impression de *patchwork* reflète la démarche consistant explorer différentes pistes. En effet, il fait observer que l'AFD a donné un large panel d'actions, non limitatives, mais ne devant pas non plus obligatoirement être mises en œuvre de manière exhaustive.

Il confirme ensuite qu'Haïti est exclu du cadre de cette FISONG et que l'AFD maintient sa proposition de cibler les 14 pays prioritaire retenus en 2009 par le CICID (Comité interministériel de la coopération internationale et du développement) et sur lesquels l'Aide publique au développement a décidé de concentrer ses aides. Cette décision s'appuie également sur le fait que certains de ces pays pauvres d'Afrique subsaharienne ne sont pas éligibles à des actions en prêts.

**Mme DOUGERE** en conclut que la zone géographique mentionnée dans le dernier compte rendu est fautive.

**Mme WILLART** rappelle que le compte rendu reflète les échanges, mais qu'il s'agissait d'une consultation au cours de laquelle la possibilité de restreindre le périmètre géographique aux 14 pays prioritaires a été soulevée. N'ayant pas suscité de réaction allant à l'encontre de cette proposition lors de la première rencontre, il a été décidé de maintenir ce périmètre géographique pour les FISONG en cohérence avec les priorités générales de l'AFD pour les projets en subvention.

**M. GOUJON** invite les ONG à relire le « document d'orientations stratégiques », élaboré dans une démarche inclusive et prenant en compte les recommandations de la société civile et des ONG.

Concernant l'évaluation de l'impact sur la santé, il invite Mme PASCAL à préciser sa question sur l'évaluation des modes de subsistance, souhaitant savoir si elle entend par cette expression l'évaluation de l'action en tant que levier de réduction de la pauvreté.

**Mme PASCAL** précise qu'il s'agirait d'évaluer la capacité à convaincre les gens de changer leurs pratiques, par exemple en leur expliquant qu'améliorer leur santé aide à réduire les dépenses. Selon elle, cette évaluation va au-delà d'une simple évaluation de l'impact sur la santé.

**M. GOUJON** indique que les chiffres de l'assainissement liquide incluent la production au travail et les frais de santé. Il est d'avis que l'impact sur l'économie des ménages est inclus dedans et propose d'ajouter la mention de ce dernier à celle de l'impact sur la santé.

**M. HOUDUS** estime que les raisons motivant l'assainissement, qui sont d'ordre économique, sanitaire et surtout de statut social, sont à distinguer de l'objectif recherché, qui consiste en une préservation de la santé.

**M. GOUJON** pointe l'absence d'étude sur le gain réel de santé entre une latrine à 5 € et une autre à 120 € et trouverait très pertinent qu'un projet contribue à faire progresser la réflexion en la matière.

Par ailleurs, s'il invite les ONG à se lancer dans des démarches de cofinancement, il fait observer que l'Union européenne privilégie des projets cadrés et clairs censés avoir un impact maximal et présentant des risques moindres que les projets en innovation. Aussi appelle-t-il les ONG à être attentives, le cas échéant, à ne pas minimiser le volet « innovation ».

**M. GOUJON** confirme ensuite que la notion de plaidoyer inclut une meilleure prise en compte de l'organisation des sociétés civiles en tant qu'acteurs des politiques publiques.

**M. HOUDUS** constate que la notion de plaidoyer et la nécessité d'avoir des résultats quantifiés susceptibles d'être diffusés et de donner lieu à une capitalisation sont bien comprises dans la note. Il reconnaît que la formulation pourrait être améliorée.

**M. GOUJON** propose de préciser le propos en inscrivant « de plaidoyer et de structuration des organisations de la société civile ».

**Mme CRISPE** confirme qu'il faut prendre en compte cette structuration et reconnaître le rôle des sociétés civiles afin d'assurer une pérennité des actions dans le système officiel. Selon elle, la pérennité d'une action communautaire implique une connexion avec les pouvoirs publics locaux et nationaux.

**M. GOUJON** propose alors d'écrire « de structuration et de prise en compte par les politiques publiques des organisations de la société civile ».

**Mme WITTMANN** est d'avis qu'il faut également s'intéresser à la santé et aux conditions de travail des prestataires de services, c'est-à-dire les vidangeurs de latrines, ou les collecteurs de déchets. Elle craint que la recherche du meilleur rapport qualité/prix pour les ménages bénéficiaires ne se fasse au détriment des travailleurs et professionnels de l'assainissement. Elle suggère de prendre en compte cet élément au niveau des indicateurs d'impacts dans la section « Travail décent - appui aux partenariats privés ». Il s'agirait d'effectuer un suivi des revenus des prestataires de services et de mener des actions visant à limiter les risques professionnels.

**M. GOUJON** accède à cette demande.

Par ailleurs, il ne pense pas qu'il soit possible d'être innovant sur l'ensemble des enjeux mentionnés et précise que concentrer un projet sur un seul sujet très innovant est sans doute préférable à une tentative de couvrir tous les enjeux.

Enfin, il demande à M. DODANE de préciser sa question portant sur la différence entre l'innovation et la recherche action

**M. DODANE** explique que l'innovation vise à capitaliser et à répondre à une problématique, à travers la mise en place d'un projet. Or il s'étonne que le texte précise que ces projets d'innovation ne sont pas des recherches action et souhaiterait mieux cerner la différence entre les deux.

**M. GOUJON** explique que l'AFD souhaite avoir des indicateurs de résultats et des résultats concrets et pas uniquement un « pilote » qui ne servirait qu'à son étude propre.

**Mme WILLART** ajoute que les projets, qui doivent présenter un caractère innovant, sont cependant vastes et non limitatif, la note de cadrage n'empêche pas qu'un projet comprenne de la recherche action.

**M. GOUJON** révèle ensuite qu'un montant situé autour de 300 000 € par projet semblait équilibré dans le cadre de cette FISONG. Les actions en regroupements d'ONG constituent une bonne initiative au regard de l'effet d'échelle obtenu, permettant une capitalisation plus importante. Elles pourraient de ce fait éventuellement justifier un budget supérieur.

**M. HOUDUS** estime que ces actions d'innovation vont de pair avec une économie de moyens et trouverait d'ailleurs curieux d'avoir un projet coûtant 1 M € sur une FISONG. Il considère que cette opération est l'occasion d'approfondir et d'innover sur des secteurs faisant déjà l'objet de recherches. En outre, il rappelle que la FISONG attache beaucoup d'importance à la capitalisation et à la diffusion, qui constituent des actions coûteuses. Ainsi, il demande si ces coûts doivent être prévus dans les projets ou si ces derniers doivent se limiter à l'action en tant que telle, la capitalisation n'intervenant qu'ensuite à travers d'autres moyens.

**M. GOUJON** pense que la capitalisation doit être incluse dans les projets, d'autant plus que la précédente réunion de concertation a permis de préciser qu'ils pouvaient durer jusqu'à 5 ans, ce qui laisse suffisamment de temps pour une 1<sup>re</sup> évaluation de leur impact. Par ailleurs, il demande l'avis des participants quant à l'instauration d'un coût minimum, par exemple de 100 000 €, au regard du fait que de petits projets très innovants peuvent être intéressants.

**M. HOUDUS** pense que le coût d'un projet pourrait se situer entre 100 000 € et 500 000 €.

**Mme WILLART** souligne l'importance de prévoir la capitalisation et l'évaluation à l'échelle de chaque projet. L'évolution de l'outil FISONG permet aux ONG de réserver une part de l'enveloppe globale dédiée à

une thématique pour un temps final de capitalisation, ou pour un accompagnement, durant les trois années, sur la question complémentaire de la capitalisation transversale.

**M. GOUJON** demande si ce coût est inclus dans les 2,5 M€.

**Mme WILLART** répond qu'il est prévu, en fonction du nombre de projet sélectionnés, d'avoir des échanges à ce sujet avec les ONG sélectionnées et les chefs de projet.

**M. JOSSE** demande si les ONG considèrent qu'il est possible d'innover en matière de déchets solides et si le lien entre ces derniers et l'assainissement liquide leur paraît pertinent.

**M. GABERT** considère qu'il est important de conserver la réflexion sur les déchets solides dans la note de cadrage et dans les projets. Bien qu'inclure cette dernière implique des montants plus élevés, il trouverait dommage de rater cette occasion de travailler à la fois sur l'assainissement liquide et les déchets solides.

**M. JOSSE** répond qu'il n'est pas obligatoire de travailler à la fois sur les déchets solides et liquides, ni de travailler sur l'ensemble de la filière, bien que le projet doive s'intégrer dans une filière. Il pense qu'il serait intéressant de travailler sur ces deux volets et d'étudier d'éventuelles complémentarités entre eux.

**Mme WITTMANN** abonde dans le sens de M. GABERT et fait part de son regret que le travail avec les collectivités locales se limite à l'assainissement liquide. Elle pointe d'ailleurs le contexte des quartiers populaire, où le mélange de tous ces déchets rend cette distinction peu pertinente.

**M. HOUDUS** est du même avis et donne l'exemple d'une ville au Togo où a été considéré que l'assainissement concernait à la fois les déchets solides et liquides et où le travail réalisé sur ces deux niveaux donne de bons résultats. Il ajoute que ce travail se fait en l'absence d'apports financiers extérieurs et confirme qu'il faut encourager les solutions innovantes à moindre coût. À ses yeux, l'innovativité palie le manque de moyens extérieurs.

**M. DODANE** demande confirmation que pourraient être éligibles à cette FISONG des projets ne portant que sur les déchets solides.

**M. GOUJON** le lui confirme.

**Mme DERRIENNIC** demande à revenir sur la question des montants, dans la mesure où ces derniers ne seront pas les mêmes selon qu'il s'agira d'une ONG seule ou d'un groupement d'ONG. Elle propose d'indiquer un montant moyen tout en réfutant l'idée de l'instauration d'une « fourchette ».

**M. GOUJON** propose donc de préciser que le montant moyen sera situé entre 100 000 € et 300 000€, et pourra s'élever jusqu'à 500 000 € dans le cas de consortiums.

**Mme CRISPE** pense qu'il est difficile de fixer trop de règles en avance, dans la mesure où ces éléments seront fonction des projets proposés. Elle pense qu'il faut conserver une certaine flexibilité et qu'il faut faire confiance à l'AFD dans ses critères de sélection des projets.

**Mme WILLART** fait observer que Coordination Sud participe au comité de sélection en qualité d'observateurs.

**Mme DERRIENNIC** signale que lors de précédentes FISONG, les ONG pensaient que les consortiums étaient encouragés par l'AFD, mais ensuite cela n'a pas été positivement considéré en comité de sélection. Elle souhaiterait avoir des précisions sur les attentes de l'AFD sur ce point.

**M. GOUJON** confirme que les consortiums sont encouragés.

**Une intervenante ONG** indique que la question du montant maximum est à mettre en rapport avec celle de l'innovation et du risque et demande si l'AFD ne serait pas réticente face à un projet présentant un coût trop élevé.

**M. GOUJON** répond qu'il s'agit de laisser s'exprimer une diversité d'initiatives et d'éviter qu'un seul projet utilise la totalité de l'enveloppe. Il demande s'il est souhaitable d'indiquer deux montants maximum : l'un pour les projets individuels, l'autre pour les projets menés par des groupements d'ONG.

**Mme DERRIENNIC** rappelle la diversité des montants des projets sélectionnés dans les précédentes FISONG et suggère de fixer un montant moyen.

**M. GOUJON** propose de ne rien fixer ou de préciser qu'il s'agit de rendre possible la sélection de plusieurs projets pour tester différentes initiatives : il s'agit de faire en sorte que ne soient pas proposés des projets consommant à eux seuls une trop large part du budget de la FISONG.

**M. GABERT** invite l'AFD à être claire sur ce point.

**M. HOUDUS** demande si une explication de la décision de l'AFD sera donnée aux candidats.

**Mme WILLART** indique qu'auparavant, peu de retour étaient faits à l'issue de la phase 1 de présélection, mais qu'une restitution des conclusions du comité de sélection par téléphone pouvait être sollicitée pour les projets complets refusés à l'issue de la phase 2 de sélection. En l'occurrence, elle précise que le format de ce retour n'a pas encore été décidé dans le cadre de la nouvelle procédure.

**M. HOUDUS** fait observer que cette question des retours, de même que les questions du montant et des regroupements d'ONG concernent toutes les FISONG. Il demande si une réflexion conjointe est menée en parallèle visant à élaborer un format général.

**Mme WILLART** confirme qu'une réflexion est menée autour du format du retour et que la révision de la procédure a été faite en concertation avec ONG et les chefs de projets. Elle ajoute que les questions de consortium, de montants et de zones géographiques ne sont pas strictement cadrées et varient selon les thématiques FISONG pour être pertinents avec le sujet concerné.

**M. GOUJON** demande s'il est habituel de fournir aux ONG une grille d'évaluation dans les procédures FISONG.

**Mme WILLART** répond que les critères et la grille d'évaluation fait partie intégrante des termes de référence, ils sont donc connus des ONG candidates.

**Mme DERRIENNIC** rappelle cependant que la note que reçoivent les ONG n'est pas accompagnée d'explications et que n'existait pas jusqu'à présent pas de note globale, chaque chef de projet présentant sa note en comité de sélection.

**M. GOUJON** signale que lors des évaluations menées dans le cadre de la Facilité Eau en 2010, les quarante propositions avaient donné lieu à une procédure d'harmonisation élaborée en questionnant les chefs de projets par rapport à leur notation.

**M. HOUDUS** fait observer que trois éléments ressortent de cette réflexion : l'objectivité recherchée, la flexibilité et un suivi paritaire avec des regards croisés et une possibilité de dialogue.

**M. JOSSE** note que le changement de procédure vise à permettre des échanges entre l'AFD et des ONG et que des projets vraiment innovants peuvent découler de ces discussions. Cela implique que la notation puisse être davantage subjective. Il rappelle que l'AFD était jusqu'à présent bloquée sur la question de l'innovation, puisqu'elle ne pouvait pas demander à l'ONG de préciser la nature de ses projets. Il souligne l'importance d'inventer en avançant.

**Mme DERRIENNIC** est d'avis qu'il s'agit d'une année « test » qui devra donner lieu à un bilan afin de pointer les difficultés rencontrées.

**Mme WILLART** rappelle que tout se fait en concertation depuis un an et que la révision de la note de présentation de projet et de la grille d'évaluation, partagées avec Coordination SUD, vise à évaluer le potentiel d'innovation d'un projet lors de la remise de la note-projet conceptuelle par l'ONG.

**Mme DERRIENNIC** souhaiterait que le premier retour aux ONG explicite les éventuels manquements ou défauts ayant amené le jury à refuser leurs dossiers.

**M. DODANE** demande confirmation que la présentation de la note conceptuelle donnera immédiatement lieu à une réponse négative ou positive.

**Mme WILLART** confirme que la sélection se fait sur la base de ces notes conceptuelles envoyées par les candidats et ajoute que la concertation ne reprendra qu'après cette sélection, lors de l'élaboration des projets finaux, de manière collective ou individuelle selon la nature des projets sélectionnés.

**Mme INGLESANT** demande confirmation que seront financés tous les projets sélectionnés sur la base des notes conceptuelles.

**Mme WILLART** explique que l'ONG est libre de se retirer si la discussion l'amène à se sentir dépossédée du projet initial. Elle ajoute que l'ONG sera invitée à signer le projet final avant la présentation de ce dernier en comité interne de l'AFD pour octroi des financements.

**M. GABERT** avait compris la « prise en compte de l'ensemble des filières assainissement et déchets » comme impliquant la mise en œuvre d'un projet sur l'ensemble de la filière, et non comme l'intégration de ce dernier dans une vision « filière ».

**Mme DENORMANDIE** confirme que les projets prenant en compte l'ensemble de la filière seront favorisés.

**M. HOUDUS** pense qu'il s'agit de deux éléments différents et qu'il peut également être intéressant de travailler sur toute la filière.

**M. JOSSE** précise qu'il ne s'agira pas de financer toute la filière.

**M. HOUDUS** confirme que des projets peuvent s'intéresser aux deux types de déchets solides et liquides : si un projet porte sur l'un ou l'autre, il devra s'intéresser à la filière le concernant.

**Mme DUKHAN** ajoute qu'il sera nécessaire que le projet s'intègre dans l'ensemble de la filière sans être déconnecté de ce qui se fait sur le territoire.

**M. HOUDUS** indique qu'il comprend qu'il s'agit de prévoir l'intégration des acteurs informels dans la filière, mais trouve surprenante la mention de « plans sociaux ».

**Mme CRISPE** trouve étonnant de limiter la zone géographique potentiellement concernée aux 14 pays prioritaires, alors qu'il s'agit d'élargir au maximum pour rendre possible l'innovation. Elle demande ce qu'il en est des pays de la ZSP (Zone de solidarité prioritaire) n'étant pas compris dans ces 14 pays.

**M. GOUJON** répond que la stratégie de l'AFD ne cible plus la ZSP : 14 pays prioritaires ont été définis en juin 2009 par le CICID et il existe des partenariats différenciés, c'est-à-dire des stratégies différentes selon les pays d'intervention.

**Mme WILLART** répond que l'outil FISONG peut permettre des financements dans la zone ZSP de manière globale et qu'il revient à chaque structure de concertation thématique de délimiter son périmètre géographique. En l'occurrence, les ONG n'ayant pas formulé de demandes explicites à ce que d'autres zones soient concernées lors de la 1<sup>ère</sup> réunion de concertation, les échanges ont abouti à la décision de l'AFD s'en tenir aux 14 pays prioritaires. Elle informe cependant les représentants des ONG que la mise en œuvre des actions dans ces 14 pays n'exclut pas la possibilité d'échanges avec des interventions dans d'autres pays.

**Mme PASCAL** fait remarquer que son ONG avait pensé à mener un projet en Haïti.

**Mme CRISPE** est d'avis qu'élargir le périmètre géographique donne davantage de possibilités en matière d'innovation.

**M. DODANE** pense que se focaliser sur des pays très pauvres de l'Afrique peut compliquer la mise en œuvre des projets. Selon lui, il serait plus simple de mettre en œuvre des projets innovants dans des pays présentant un contexte plus favorable, par exemple, certains pays asiatiques.

**M. JOSSE** répond que l'AFD s'est engagée à faire en sorte que ces FISONG soient utilisées dans les pays les plus pauvres. S'il est possible de s'appuyer sur des réalisations faites dans d'autres pays, la liste des pays est néanmoins restrictive et n'intègre pas des pays importants comme l'Ethiopie ou le Cameroun. Ainsi, si une ONG a un projet très innovant dans l'un de ces pays, M. JOSSE invite cette dernière à le faire savoir dès aujourd'hui.

Au regard de la possibilité de s'appuyer sur les réalisations dans d'autres pays, **Mme WITTMANN** demande si le financement pourrait concerner d'éventuelles actions de consolidation des acquis dans ces pays, pour permettre l'adaptation de ces réalisations dans l'un des pays prioritaires.

**M. JOSSE** répond que cela doit rester marginal.

**M. WITTMANN** pense qu'il peut être difficile de mobiliser des gens d'autres pays si eux-mêmes ont besoin de consolider ce qu'ils ont acquis avant d'être en mesure de le transmettre.

**M. HOUDUS** donne l'exemple de la Facilité Eau de l'Union Européenne, dans le cadre de laquelle Eau Vive insiste auprès de la Commission pour que soient ciblés les régions et pays les plus pauvres sans trop élargir la zone. En effet, une zone « cible » trop large a abouti au refus de 80% des propositions recevables mais insuffisamment ciblées. Au regard des moyens peu importants, M. HOUDUS plaide d'ailleurs en faveur d'un ciblage sur des régions, une cible trop large étant selon lui contraire à l'objectif recherché.

**Mme DERRIENNIC** s'enquiert auprès de l'AFD pour savoir si, tout en indiquant ces 14 pays comme étant prioritaires, la possibilité pourrait en même temps être laissée de lancer un projet très innovant dans un autre pays.

**M. GOUJON** répond que ce débat a eu lieu et qu'aucune demande n'a été formulée dans ce sens : l'AFD a donc arbitré en faveur de ces 14 pays.

Il ajoute que la France s'est engagée à consacrer plus de la moitié de ses subventions envers ces 14 pays [*correctif : l'objectif est d'y consacrer 80% des subventions*].

**Mme PASCAL** demande si l'AFD est prête à assumer le financement de projets dans des zones à risques.

**M. HOUDUS** répond que la directive des ministères tutelles stipule que l'insécurité n'est pas un facteur de frein ou d'arrêt des financements dans les zones concernées. Il ajoute qu'il est suggéré de privilégier, via des ONG locales ou des pays voisins, des moyens d'intervention ne nécessitant pas de se rendre dans la zone en question.

**M. JOSSE** conçoit qu'un projet innovant impliquant davantage d'interventions régulières dans des zones à risque posera des difficultés, par exemple, dans toute la zone sahélienne.

**Mme PASCAL** demande si cet élément sera pris en compte au niveau de la grille d'évaluation des projets.

**M. JOSSE** rappelle que l'avis de l'ambassadeur est demandé durant la procédure et que ce dernier peut refuser de cibler des fonds sur une zone à risque.

**M. HOUDUS** fait remarquer à ce sujet qu'il est indispensable que, de manière préventive, les ONG indiquent clairement leurs moyens d'appui et d'intervention dans ces zones « rouges ».

**M. JOSSE** suggère de demander au MAEE s'il existe une doctrine en la matière.

**M. HOUDUS** confirme que la directive indique clairement que les risques ne constituent pas un frein aux projets dans les zones d'insécurité et que les pouvoirs publics français encouragent les acteurs de la coopération à poursuivre leur engagement dans ces zones, tout en leur recommandant par exemple de ne pas se rendre eux-mêmes sur place. Il indique que lui-même ne se rend plus au Niger, mais soutient les projets qui y sont menés, via une équipe Eau Vive locale, et en tenant des réunions dans les pays voisins.

**Mme PASCAL** demande si les éventuels coûts de structures supplémentaires visant à optimiser la sécurité pourraient être pris en compte dans le financement de l'AFD.

**M. JOSSE** est d'avis que cela peut représenter une difficulté.

**M. GOUJON** ne répond pas par la négative, tout en soulignant le fait que cet élément ne doit pas être au détriment du projet en lui-même.

**M. HOUDUS** est d'avis qu'il faut distinguer les zones d'insécurité – le Sahel, le Mali - des situations d'urgence telles que les catastrophes naturelles. Il faut se poser la question du contexte social et politique, afin de voir si ce dernier permet de mener des projets d'innovation durables.

**M. GOUJON** souligne l'importance qu'accorde l'AFD aux enjeux de changement à l'échelle.

Il demande enfin si la formulation actuelle de la note de cadrage est maintenue telle quelle.

**Mme PASCAL** demande si cette dernière va évoquer la question de l'insécurité, qui se pose pour au moins la moitié des 14 pays ciblés.

**M. JOSSE** répond qu'il est compliqué de répondre, dans la mesure où la situation peut évoluer dans les mois qui viennent. Il confirme que se posent deux questions : la sécurité des membres de l'ONG et la possibilité de concilier une innovation avec un accès difficile à la zone.

**Mme WILLART** précise qu'il est maintenant habituel d'inviter les ONG intervenant dans ces zones à soumettre un plan de sécurité aux ambassades. Selon elle, l'étape de la note conceptuelle est un peu précoce par rapport à ce point, qui sera abordé au regard des projets sélectionnés et des zones concernées.

**Mme DERIENNIC** abonde dans le sens de Mme WILLART.

**M. GABERT** demande si cette question de la sécurité a amené le jury à refuser des projets dans le cadre de la FISONG 2011.

**Mme WILLART** répond par la négative ajoutant que la sélection a été faite avant l'été. Elle ne peut cependant pas faire part de ce qui se dit précisément au cas par cas en matière de sécurité sur les projets choisis dans le cadre de la FISONG 2011 et dont les instructions sont en cours.

**M. GOUJON** pense que les choix peuvent être différents selon les FISONG.

**Mme WITTMANN** se félicite que la question des genres soit prise en compte de manière systématique dans les FISONG. Cependant, au lieu de faire l'objet d'une note distincte de la note de cadrage, elle suggère qu'il serait plus cohérent d'intégrer la question du genre dans une note unique lors du lancement de l'appel à projet.

**M. GOUJON** fait observer que ce point a été renforcé par rapport à la première version de la note de cadrage.

**Mme WITTMANN** demande alors si les propositions d'intégration du genre dans la grille de notation précise évoquées dans la note complémentaire ont été validées. En outre, alors qu'il est demandé de rédiger une note condensée, elle demande si des questions spécifiques porteront sur la prise en compte du genre dans

la note conceptuelle ou s'il est possible d'intégrer cette question de manière sous-jacente à l'ensemble du projet.

**Mme VOUHE** indique que certaines ONG n'étant pas au fait des questions de genre, cette note explicative vise à clarifier la conception qu'a l'AFD de la question du genre. L'idée est de reprendre les éléments essentiels de cette note et de les inclure dans la note conceptuelle. Selon elle, l'approche des genres doit être prise en compte à toutes les étapes du projet proposé. Mme VOUHE préférerait que la note de cadrage soit plus explicite, sans donner l'impression qu'il faille élaborer un projet sur la question du genre. En outre, concernant la grille d'évaluation, elle précise que l'idée est de fournir des éléments aux évaluateurs des projets, afin qu'ils sachent ce qu'il faut évaluer. Cette grille permet également aux ONG d'orienter leur réflexion sur la question du genre au regard de ces critères d'évaluation.

**Mme WILLART** explique que cette grille, permet également de donner des points de repère. Hormis l'impact sur l'égalité entre hommes et femmes, la question du genre peut être soulevée à plusieurs étapes de l'élaboration du projet. Cela répond à un souci de partage de l'information.

**Mme VOUHE** fait observer que des points sont à gagner via la prise en compte de la question du genre à toutes les étapes du projet, et pas uniquement sur la question de l'impact du projet sur l'égalité entre les hommes et les femmes, qui pèse dix points sur 120. En outre, elle précise que les équipes de travail et de projet doivent donner l'exemple en matière de prise en compte des questions de genre.

**M. HOUDUS** suggère de rendre le document plus cohérent en utilisant qu'une seule police et couleur de caractère. Par ailleurs, il propose que la note de cadrage soit plus précise sur l'approche du genre et ne se limite pas à indiquer que les lignes directrices seront proposées dans un document séparé.

**Mme VOUHE** indique qu'un paragraphe a été intégré dans la note de cadrage de l'autre FISONG portant sur la biodiversité.

**M. GOUJON** trouve équilibrée cette note de cadrage qui met exergue certains points essentiels. Par ailleurs, il considère qu'il serait souhaitable de voir, dans les notes de réponse, la question du genre prise en compte de manière transversale en fonction des sujets, sans constituer un unique paragraphe.

**Mme WITTMANN** suggère que le formulaire sur la note conceptuelle précise aux ONG la nécessité d'explicitement la question du genre.

**Mme WILLART** pense que les ONG disposeront des éléments concernant ces points et que le format de la note « projet » les invitera à étudier cette question de manière transversale en la déclinant au niveau des différentes pistes d'innovation.

**M. HOUDUS** propose d'inscrire « l'approche genre devra être prise en compte et explicitée ».

**M. DODANE** se demande si n'existent pas des projets innovants pour lesquels la question du genre n'est pas pertinente.

**Mme VOUHE** répond que cette absence de pertinence de la prise en compte de l'approche « genre » devra alors être explicitée.

**M. DODANE** apprécie, dans la grille d'évaluation, la formulation évoquant « les impacts positifs ou la justification d'impacts négatifs » qui permet de prendre en compte une large diversité de projets.

**Mme VOUHE** rappelle que le Document d'orientations stratégiques du MAEE stipule que tout projet doit avoir un impact positif sur les droits des femmes et la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes. L'AFD est tenue d'appliquer ce document qui reconnaît que beaucoup de progrès restent à réaliser dans ce domaine. Selon elle, il sera nécessaire d'expliquer comment un projet dit « de développement » pourrait se satisfaire de laisser subsister une situation d'inégalité entre les hommes et les femmes.

**M. HOUDUS** estime que la prise en compte du « genre » ne signifie pas que les femmes doivent s'impliquer dans tout et prendre tout en charge. Il s'agit de ne pas biologiser les comportements. Il donne l'exemple de l'assainissement au sein d'une petite communauté au Sénégal, dans le cadre duquel une autonomie économique des femmes avait été imaginée pour l'assainissement via un système de tontines. Or les femmes ont indiqué qu'il s'agissait d'une mauvaise idée, car en cas de divorce, elles quittent la maison et risqueraient donc de perdre ce qu'elles auraient investi dans la construction du bien.

**Mme VOUHE** indique qu'est précisé qu'il ne s'agit pas seulement de travailler la question du genre du point de vue de l'efficacité du projet. En effet, souvent un moindre coût pour les projets représente un coût supplémentaire pour les femmes. Le « ménage » n'est donc pas la plus petite unité d'analyse. À l'intérieur d'un ménage, les comportements et les opinions diffèrent. Elle juge donc utile de se baser sur une unité d'analyse plus petite que celle du ménage et rappelle que cette omission est responsable de beaucoup d'échecs de projets, notamment dans ces domaines de l'hygiène et de l'assainissement.

**M. HOUDUS** trouve néanmoins la note sur le genre très conventionnelle, indiquant par exemple que les femmes sont majoritairement chargées de prendre soin de la santé des membres de la famille, de l'alimentation ou encore de l'éducation. Il pense qu'il faut agir sur les hommes en invitant ces derniers à s'intéresser à ces domaines.

**Mme VOUHE** abonde dans ce sens et ajoute que les lignes directrices en annexe de la note de cadrage sont plus précises, indiquant qu'il faut viser un changement au niveau des stéréotypes de la répartition des rôles entre les hommes et les femmes sur les sujets d'hygiène et d'assainissement. Selon, elle il s'agit d'appliquer cette vision sur l'ensemble du projet.

**M. HOUDUS** revient sur la mention indiquant que les projets doivent se mettre en cohérence avec les lois sur le genre en France et dans les pays d'intervention. Il suggère de faire plutôt référence à la Déclaration universelle des droits de l'homme ou des droits humains, afin de ne pas mettre les femmes dans des situations de dépendance par rapport à une loi appliquée dans leur pays.

**Mme PASCAL** demande si la partition entre l'urbain et le rural est obligatoire, ou si un projet peut ne concerner que l'espace rural.

**Mme RAKOTOMALALA** demande si un projet de consortium peut porter sur plusieurs pays à la fois.

**Mme WILLART** répond par l'affirmative.

**Mme PASCAL** comprend qu'une ONG présentant un projet en consortium ne peut pas présenter en parallèle un projet en son nom propre.

**Mme WILLART** répond par la négative. Elle rappelle que les termes de référence l'indiquent de manière explicite.

**M. HOUDUS** revient sur le calendrier : il constate que le délai de retour de la note conceptuelle n'est pas indiqué, pas plus que le retour incluant les modifications demandées.

**Mme DENORMANDIE** rappelle que les conventions doivent être signées entre les ONG et l'AFD avant le 31 décembre 2012. Le fait est que les délais précis ne sont pas fixés dans les procédures.

**Mme WILLART** précise que l'octroi des financements interviendra en début de l'année 2013, mais que la fin de la procédure interne d'octroi des projets doit être finalisée avant le 31 décembre 2012. Elle ajoute que l'objectif est de réduire les délais au maximum, tout en sachant qu'un avis négatif de l'ambassadeur à l'issue de la sélection des projets primera sur l'avis de la commission FISONG.

**Mme DERRIENNIC** comprend que les avis des ambassadeurs ne seront demandés que sur les notes succinctes sélectionnées.

**Mme WILLART** le lui confirme.

**Mme DOUGERE** demande ce qu'il se passerait en cas d'avis négatif de la part des ambassadeurs.

**Mme WILLART** répond que cela donnerait lieu à la sélection d'un projet de la liste complémentaire.

**M. JOSSE** en conclut que les délais seraient alors rallongés de trois ou quatre mois. Lui pensait qu'un avis négatif de l'ambassadeur revenait à exclure le projet. Or il semble que l'AFD puisse donner une réponse aux ONG avant l'avis de l'ambassadeur. Selon lui, cet élément est à prendre en compte dans le dialogue avec ces dernières.

**Mme WILLART** répond que ce point est cours de discussions.

**M. HOUDUS** est d'avis qu'il faut être certain d'avoir une réponse positive de l'ambassadeur avant d'entamer les discussions avec les ONG.

**Mme DENORMANDIE** fait observer qu'il est cependant possible d'accélérer les délais d'obtention de l'avis des ambassadeurs.

**M. HOUDUS** demande si les deux mois dont disposent les ONG pour soumettre une proposition de projet complète à l'AFD afin de permettre le dialogue sectoriel peuvent voir les dialogues s'effectuer en parallèle.

**Mme WILLART** répond qu'il s'agit d'une flexibilité laissée aux chefs de projets et que cet élément n'est donc pas formalisé.

**M. JOSSE** comprend que les discussions ont lieu pendant les deux mois.

**M. HOUDUS** est également de cet avis. Selon lui, ces deux mois permettent le dialogue sectoriel avant la remise d'une proposition.

**M. GABERT** demande si cette réunion constitue la fin de la concertation.

**Mme DENORMANDIE** a le sentiment qu'outre la dizaine de corrections ou d'ajouts à apporter, la note de cadrage fait consensus. Elle pense donc qu'une troisième réunion de concertation sur la note finale n'est pas nécessaire.

**M. GABERT** fait observer que la remise des notes aura lieu en même temps que la remise des notes pour la Facilité Eau, c'est-à-dire à la fin du mois de janvier.

**Mme DENORMANDIE** pense que cette remise des notes se fera plutôt à la mi-février ou à la fin du mois de février.

**Mme WILLART** ajoute que ce délai de 15 jours entre la fin de la concertation et la publication des appels à propositions a été ajouté pour éviter d'avoir à publier la note pendant les fêtes de fin d'année. L'AFD peut tenter de publier cette dernière vers le 20 janvier pour avoir une note réponse des candidats autour du 20 février.

**Mme DENORMANDIE** annonce qu'aucun montant ne sera spécifié dans la note. Par ailleurs, l'AFD a pris note de la demande de retour aux ONG lors du processus de sélection. Enfin, l'AFD confirme les 14 pays prioritaires comme zone géographique « cible ».

**M. DODANE** demande s'il est possible d'élaborer un consortium avec un bureau d'étude.

**Mme VOUHE** rappelle l'existence d'une commission « genre », au sein de Coordination SUD, qui regroupe des ONG s'intéressant à ces questions. Elle invite les candidats à se rapprocher de cette dernière et à se rendre sur le site internet du réseau « Genre en Action » qui compte des membres dans beaucoup de pays, certains au sein de ces 14 pays prioritaires. Ce réseau peut être utile aux ONG dans leur recherche de partenaires sur place ou en cas de besoin d'une expertise sur la question de genre.

**Mme WILLART** ajoute que ces contacts pourront être intégrés à la note. En outre, elle pose la question de savoir si la question du genre doit constituer un document à part ou être intégrée à la note générale.

**Mme DENORMANDIE** considère que la note générale est assez équilibrée et explicite certains points sur la question des genres. À ses yeux, il est positif que ce volet « genre » fasse l'objet d'une note distincte.

*La réunion prend fin à 12h58.*